



ASSOCIATION LES GAIS LURONS
Périscolaire
44 Route Uzelière
38160 SAINT ROMANS

**REGLEMENT INTERIEUR
2024/2025**

1. ADMISSION

La section **périscolaire** de l'association « **Les Gais Lurons** » est ouverte à tous les enfants de l'école élémentaire et maternelle de St Romans.

2. INSCRIPTION

Les inscriptions se font en début d'année mais peuvent se faire en cours d'année.

Les parents doivent remplir une **fiche individuelle** d'inscription, une **fiche sanitaire**, s'acquitter de la **cotisation annuelle** et le règlement intérieur leur est remis. Toute inscription n'est validée que lors de la réception de l'**ENSEMBLE** de ces éléments (boîte aux lettres à l'entrée du parking de l'école ou lors des permanences).

Pour les maternelles, merci de cocher le tableau de présence situé à l'entrée des classes.

3. LES TARIFS MENSUELS

	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Quotient familial	0 à 650	651 à 1000	1001 à 2000 et +
Tarif au mois 1 enfant	35 €	41€	42 €
Tarif au mois 2 enfants	54 €	65 €	66 €
Tarif au mois 3 enfants	70 €	81 €	82 €
Tarif matin	4 €	5 €	6 €
Tarif midi	2 €	3 €	4 €
Tarif soir	6 €	7 €	8 €

Concertant les tarifs matin, midi et soir : à partir de **6 fois** le tarif au mois est appliqué.

Les frais sont déductibles de vos impôts pour **les enfants de moins de 6 ans**. Un reçu vous sera donné en début d'année civile.

4. COTISATION ANNUELLE

Comme toute association, pour pouvoir bénéficier des prestations de celle-ci, les familles doivent s'acquitter **d'une adhésion**. A régler lors de la constitution du dossier d'inscription :

- 10 € pour 1 enfant
- 15 € à partir de 2 enfants

Cet argent servira notamment à renouveler le matériel pédagogique (Kapla, livres, jeux de société...).

5. REGLEMENT FACTURES

Les Facture sont établies le mois échu. Elles sont à régler avant le **15** du mois suivant. Si une facture reste impayée, l'enfant sera exclu la semaine suivante ! Règlement par **virement** conseillé (**nom de l'enfant ou numéro de facture à préciser**).

6. HORAIRES PERMANENCE ADMINISTRATIVE

Christine FIORDALISI la secrétaire de l'association vous accueille :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h dans le bureau situé dans l'ancienne cantine.

Tout règlement en espèces doit obligatoirement se faire pendant ces permanences.

Une boîte aux lettres à l'entrée du parking est à votre disposition pour les chèques.

Tel fixe : 04 76 38 16 74

7. HORAIRES ET LIEUX D'ACCUEIL DES ENFANTS

Le matin : 7h-8h30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Les enfants sont accueillis dans l'ancienne maternelle.

Le midi : 11h40-12h30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Les enfants sont accueillis dans l'ancienne maternelle.

Le soir : 16h30-18h30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

Les enfants de maternelle-CP-CE1 sont accueillis dans l'ancienne maternelle. Les enfants de CE2-CM1-CM2 sont accueillis dans la salle de l'ancienne cantine.

Tout retard des parents après l'heure de fermeture du périscolaire, entraînera une pénalité de 15€.

N° portable professionnel : 07 82 51 83 64

(À utiliser seulement en périodes scolaires).

Adresse e-mail : lesgaislurons38@outlook.com

Le goûter est fourni par les parents (ex : compote et biscuits « fait maison si possible », plus 1 gourde d'eau) qui doivent également prévoir un chapeau ou une casquette si besoin.

8. PERSONNEL ENCADRANT ET ACTIVITES PROPOSEES AUX ENFANTS

Le personnel encadrant les enfants est composé d'un directeur Frédéric POIRIER (titulaire du BAFD) et d'animateurs(-trices) :

- Laurence BOUCHET (titulaire du BAFA)
- Anaïs BRET (CAP petite enfance)
- Béatrice AGASSANT (Bafa en cours) ...
- Marie Begot (Bafa en cours)
- Amélia Couturier (titulaire du BAFA)
- Alexia DUNANT (Bafa en cours)
- Flavie AGASSANT (non diplômée)

Nos animatrices proposent aux enfants des activités :

- Art plastique (peinture, dessins, création),
- Cuisine
- Bricolage (création de petits objets à thèmes...)
- Jeux de société
- Jeux de constructions kapla, k'nex
- Lecture, contes
- Jeux de plein air (ballon, raquettes)
- City stade
- Corde à sauter individuelle et collective
- Molkki...
- Pour les plus petits : dînette, maison de poupée, circuits avec petites voitures, puzzles...

9. OBLIGATION VACCINALE

*L'article L3111-2 du code de la santé publique (CSP) tel que modifié par l'article 49 de la loi n°2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018 prévoit **11 vaccinations obligatoires**, sauf contre-indication médicale reconnue :*

- *vaccinations antidiphtérique ;*
- *antitétanique ;*
- *antipoliomyélitique ;*
- *contre la coqueluche ;*
- *contre les infections invasives à Haemophilus influenzae de type b ;*
- *contre le virus de l'hépatite B ;*
- *contre les infections invasives à pneumocoque ;*
- *contre le méningocoque de sérogroupe C ;*
- *contre la rougeole ;*
- *contre les oreillons ;*
- *contre la rubéole.*

10. DISCIPLINE

Il est rappelé que les enfants accueillis à la garderie périscolaire doivent avoir des comportements et attitudes de respect et de politesse envers tous les adultes qui interviennent dans l'école mais aussi entre eux. De même ils doivent respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition.

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement le fonctionnement du périscolaire un avertissement sera donné. Au bout de trois avertissements l'enfant ne sera plus admis au périscolaire « Les Gais Lurons ».

Fait à St Romans le 10/06/2024